

CRÉATIVITÉ

QUESTIONS & RÉPONSES

[1

LA CRÉATIVITÉ. POURQUOI ?

Comme l'illustre la grande diversité des cultures du monde, partout sur la planète les individus sont mus par le besoin essentiel de s'exprimer de façon créative. Cette créativité, gage de richesse et de diversité dans le monde, sert de fondement au développement durable, comme le reconnaît le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Source d'autonomisation économique, la créativité contribue à l'emploi inclusif et aux possibilités de création d'entreprise dans les industries culturelles et créatives. À l'heure actuelle, l'économie créative, qui représente près de 30 millions d'emplois à l'échelle mondiale, emploie plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur. L'expression créative contribue également à l'autonomisation sociale, civique et politique des groupes marginalisés car elle favorise le respect de leurs droits humains et, plus particulièrement, de leurs droits culturels et de leur liberté d'expression. Alors même que la liberté d'expression artistique est en danger partout dans le monde – Freemuse fait ainsi état de 1 028 attaques perpétrées à l'encontre d'artistes dans 78 pays en 2016, chiffre qui a plus que doublé en un an – l'UNESCO s'attache à promouvoir la créativité et les droits des créateurs en tant que fondements de sociétés prospères et libres.

[2

QUE FAIT L'UNESCO POUR PROMOUVOIR LA CRÉATIVITÉ ?

- i. **Mobiliser ses outils normatifs.** Deux Conventions de l'UNESCO, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, jouent un rôle majeur dans l'action de l'Organisation en faveur de la créativité.
 - A. La Convention de 2003 a pour but de sauvegarder les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les compétences qui sont créées et recrées en permanence lors de leur transmission de génération en génération. Elle met en avant la nature dynamique du patrimoine culturel immatériel ainsi que l'importance des communautés et des groupes qui participent à la production, à la recreation et à la transmission de ce patrimoine au regard de l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité de l'humanité.
 - B. La Convention de 2005 a pour but de garantir aux artistes, professionnels de la culture et citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire et diffuser une large gamme de biens, de services et d'activités culturels et d'en avoir la jouissance, y compris lorsqu'il s'agit de leurs propres productions.
- ii. **Cadres politiques et suivi.** Dans Re-penser les politiques culturelles, le premier Rapport mondial de suivi de la Convention de 2005, l'UNESCO évalue les mesures prises par les États membres pour promouvoir la diversité des expressions culturelles sur les plans politique et législatif. L'édition spéciale du Rapport sur l'économie créative de 2013 montre que les industries culturelles et créatives sont au cœur des économies locales dans les pays du Sud. Des Directives internationales ont été adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 2005 pour aider les pays à garantir aux artistes et aux producteurs la possibilité de bénéficier pleinement et équitablement du potentiel des technologies de l'information.
- iii. **Soutenir la liberté artistique.** L'UNESCO, qui a récemment nommé Deeyah Khan première Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour la liberté artistique et la créativité, a donné un coup de projecteur sur la liberté artistique lors de plusieurs débats organisés dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2017 à Jakarta.
- iv. **Dynamiser les industries créatives.** Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de l'UNESCO a pour but de soutenir l'essor d'industries culturelles dynamiques dans les pays en développement. Il a à ce jour financé 90 projets dans 51 pays.
- v. **Renforcer les capacités des parties prenantes.** Les programmes mondiaux de renforcement des capacités des Conventions de 2013 et 2015 se déclinent en ateliers de formation, conseils stratégiques et missions d'assistance technique dans le but d'établir des environnements institutionnels et professionnels favorables à la sauvegarde du patrimoine immatériel et au renforcement des industries créatives.
- vi. **Mobiliser ses réseaux.** Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, qui regroupe 116 villes situées dans 54 pays et spécialisées dans sept domaines créatifs, a pour but de promouvoir la coopération avec et entre les villes qui considèrent la créativité comme un facteur clé de leur développement. Lors de sa 11^e réunion annuelle, qui s'est tenue en 2017 à Enghien-les-Bains, l'UCCN a adopté un nouveau Cadre stratégique qui rattache directement les activités futures du Réseau à la réalisation des Objectifs de développement durable.

CRÉATIVITÉ

MESSAGES CLÉS



Partout sur la planète les individus sont mus par le besoin essentiel de s'exprimer de façon créative. Cette créativité, gage de richesse et de diversité dans le monde, contribue à la diversité culturelle de l'humanité et sert de fondement au développement durable. Cela est particulièrement vrai dans les villes du monde, comme le reconnaît l'ODD 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



La créativité contribue au développement économique durable à travers les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat qu'offrent les industries culturelles et créatives. Le commerce mondial de biens créatifs a plus que doublé entre 2013 et 2014, à tel point que l'économie créative représente aujourd'hui 6,1 % de l'économie mondiale, soit 4,300 milliards de dollars des États-Unis par an. Source de près de 30 millions d'emplois à l'échelle de la planète, l'économie créative emploie plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur.



L'expression créative contribue à l'autonomisation sociale, civique et politique des groupes marginalisés, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, dans la mesure où elle favorise le respect de leurs droits culturels et de leur liberté d'expression.



L'UNESCO voit dans la créativité une ressource multidimensionnelle propre à apporter des réponses inventives et appropriées aux défis que pose le développement. Les communautés et les groupes qui participent à la production, à la recreation et à la transmission du patrimoine culturel immatériel contribuent à enrichir la diversité culturelle et la créativité humaine.



Dans toutes les régions du monde, l'essor des technologies numériques a entraîné des conséquences majeures dans les secteurs créatifs. Les artistes et les professionnels de la culture peuvent désormais contourner les moyens de distribution traditionnels et avoir des échanges directs avec le public et les cibles potentielles. Les systèmes mondiaux de gouvernance de la culture doivent s'adapter à cette réalité nouvelle et veiller à ce que la diversité des expressions culturelles soit protégée et mise en avant.



La liberté d'expression artistique est en danger partout dans le monde. Freemuse fait ainsi état de 1 028 attaques perpétrées à l'encontre d'artistes dans 78 pays en 2016, chiffre qui a plus que doublé par rapport à 2015. Les violations commises vont de la censure (et de l'auto-censure) à l'assassinat, aux agressions, aux kidnappings, à l'emprisonnement et aux menaces. Ce sont les musiciens qui subissent les atteintes les plus graves.

Pour en savoir plus:

<http://fr.unesco.org/themes/prot%C3%A9ger-notre-patrimoine-et-favoriser-la-cr%C3%A9ativit%C3%A9>